

**GUIDE SUR LA
PERSONNALISATION
ET LA POURSUITE
DE FORMATION
VOLONTAIRE
DE LA RÉSIDENCE EN
MÉDECINE FAMILIALE
2026-2027**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
LES OPTIONS	4
UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	8
UNIVERSITÉ LAVAL	12
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE	16
UNIVERSITÉ MCGILL	20

Ce guide a été élaboré par les membres du Comité des affaires pédagogiques en médecine familiale, avec la contribution des directions de programme de médecine de famille des facultés de médecine du Québec. En cas de divergences entre le présent guide et les règlements facultaires, ces derniers prévalent.

INTRODUCTION



Les médecins résident·e·s qui terminent leur programme de médecine familiale d'une durée de deux ans ont accès à plusieurs options pour faire des stages supplémentaires, adapter ou prolonger leur formation selon leurs besoins et ceux de leur milieu de pratique, ou pour personnaliser leur carrière future. Toutefois, certaines de ces options sont peu connues et diffèrent d'une faculté à l'autre. C'est pour cette raison que la Fédération des médecins résident·e·s du Québec (FMRQ) a rédigé ce guide, afin de mieux informer les résident·e·s en médecine familiale au Québec. Voici donc un aperçu des différentes options offertes aux médecins finissant·e·s en médecine de famille, des critères d'admissibilité, de certaines restrictions locales, des processus de sélection et des échéanciers.



LES OPTIONS

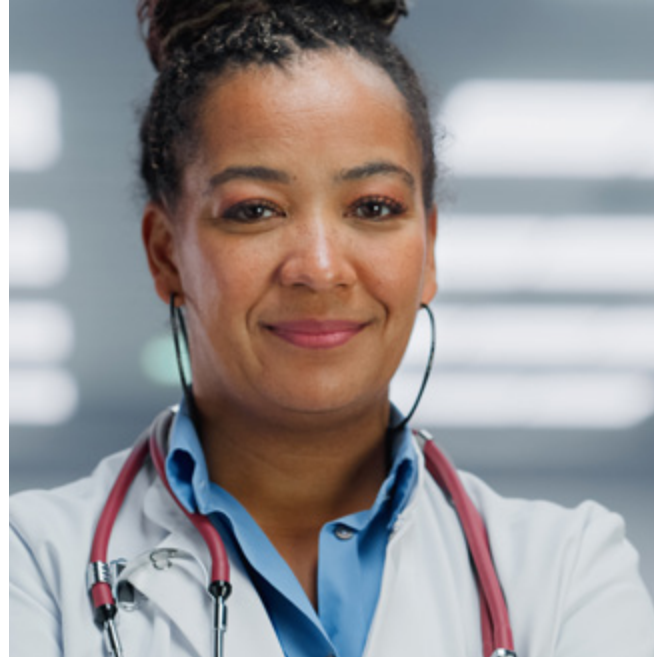
Trois options sont abordées dans ce guide : la flexibilité du cursus, la poursuite de formation et les programmes de compétences avancées. Pour faciliter la consultation du guide, les informations sont regroupées par faculté de médecine.

1.

FLEXIBILITÉ DU CURSUS



La première option, la flexibilité du cursus, permet de personnaliser votre programme de résidence pour approfondir certaines compétences, en lien avec votre pratique future. Pour ce faire, les médecins résident·e·s peuvent demander de convertir certaines journées d'un stage en une autre activité clinique, la plupart du temps au sein d'un bloc UMF. En général, la flexibilité du cursus est permise uniquement vers la fin du programme de médecine de famille. Des journées de stages peuvent être faites dans plusieurs spécialités, au gré de lacunes auto-identifiées, de besoins d'apprentissage ou de l'intérêt de perfectionnement des médecins résident·e·s. Selon la réalité locale et à la discrétion de la direction du GMF-U et de la direction locale de programme (DLP), des journées ou des semaines intégrées peuvent être offertes aux médecins résident·e·s. Certaines restrictions quant au nombre de journées maximales permises et à leur emplacement dans le cursus de formation peuvent s'appliquer, celles-ci sont spécifiques à chaque faculté.



2. POURSUITE DE FORMATION

La deuxième option est la poursuite de formation optionnelle du programme de résidence de médecine de famille à la demande des médecins résident-e-s. Cette option est la moins connue parmi les trois. En fait, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) permet la poursuite de formation avec des stages additionnels pour une période maximale de douze mois. Les facultés ont des exigences plus formelles de démonstration de pertinence de la demande lorsque la formation est de plus de trois mois; dans ces cas, elle doit avoir été recommandée par le futur recruteur du ou de la médecin résident-e. Si un médecin se destine à pratiquer comme dépanneur, c'est le MSSS qui est considéré le futur recruteur du ou de la médecin résident-e. Le MSSS peut même autoriser plus de six mois et jusqu'à une année de formation complémentaire lorsque la demande est documentée à sa satisfaction et appuyée par le futur recruteur. Un maximum de deux candidat-e-s peuvent bénéficier d'une telle formation de plus de six mois et d'au maximum 12 mois chaque année au Québec, en vertu des Modalités postdoctorales. Pour plus d'information, consultez le guide d'[autorisation de poursuites de formation médicale postdoctorale au Québec en 2027-2028](#).

PLUSIEURS RESTRICTIONS S'APPLIQUENT :

- La poursuite de formation doit permettre aux médecins résident-e-s d'acquérir des compétences supplémentaires, en lien direct avec le champ d'exercice de leur PEM;
- Ces stages doivent se dérouler uniquement en milieu agréé;
- Le stage ne peut avoir lieu dans l'installation où le/la médecin résident-e a obtenu son PTM/PEM, mais pourrait avoir lieu dans une autre installation au sein du même établissement (Santé Québec). Le milieu de la formation complémentaire doit être rattaché à une faculté de médecine d'un RUIS différent de celui où le médecin résident a effectué sa résidence;
- Pour les formations de moins de six mois : Les demandes de formation complémentaire des quatre facultés québécoises sont révisées par la Conférence des vice-doyens des facultés de médecine (CVDFM). **Le résident reçoit la réponse à sa demande au plus tard un mois après la date limite de dépôt;**
- **Pour les formations de plus d'un an :** Les demandes de formation complémentaire des quatre facultés québécoises sont révisées par la Conférence des vice-doyens des facultés de médecine (CVDFM) avant d'être acheminées au MSSS pour approbation, avant le 31 décembre. **Les candidat-e-s reçoivent leur réponse par courriel, directement du MSSS, au plus tard le 1^{er} mars.**

LES QUATRE FACULTÉS ONT CONVENU ENSEMBLE DE CE CALENDRIER POUR LA MÉDECINE DE FAMILLE

DATE LIMITE	POUR DES POURSUITES DE FORMATION DÉBUTANT :
1 ^{er} mars	le 1 ^{er} juillet suivant ou après
1 ^{er} juin	le 1 ^{er} septembre suivant ou après
1 ^{er} octobre	le 1 ^{er} décembre suivant ou après
1 ^{er} décembre	le 1 ^{er} mars suivant ou après

L'accessibilité à la poursuite de formation varie grandement d'une université à l'autre; la durée des stages dans certaines spécialités contingentées (p. ex. en médecine d'urgence) peut être limitée à moins de trois mois dans certains cas.



3.

PROGRAMMES DE COMPÉTENCES AVANCÉES EN MÉDECINE DE FAMILLE

Les programmes de compétences avancées sont bien connus de la plupart des médecins résident-e-s. Après avoir terminé ces programmes, il est possible d'obtenir un certificat de compétences additionnelles du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC). Pour la majorité de ces programmes, il faut postuler par le biais d'un autre jumelage CaRMS pancanadien. Ce processus de sélection se déroule durant l'automne du R2.

Certains programmes sont aussi offerts sans passer par un jumelage CaRMS. Ces programmes n'octroient pas de certification de compétences avancées du CMFC, mais sont toutefois reconnus par le Collège des médecins du Québec (CMQ).

COMMENT POSTULER?

PROGRAMMES NÉCESSITANT UN JUMELAGE CaRMS

- Référez-vous au site du CaRMS pour la procédure exacte, le calendrier officiel, ainsi que les exigences;
- La plateforme CaRMS ouvre en général au mois d'août, entre R1 et R2, pour postuler pour ces programmes qui débutent le 1^{er} juillet suivant immédiatement la fin du R2.

PROGRAMMES INDÉPENDANTS DU CaRMS

- La demande doit inclure une lettre d'intention, un curriculum vitae, une lettre de référence et une copie de toutes les évaluations de stage de la résidence. Il est recommandé de visiter la page de chaque programme pour les exigences spécifiques.

La candidature doit être soumise au directeur ou à la directrice de programme à l'automne précédant le début du programme de compétences avancées.

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

DÉCOUVREZ-EN PLUS



FLEXIBILITÉ DU CURSUS

Informations sur
la flexibilité du cursus,
[Cahier du programme
2026-2027](#), p. 24

PRINCIPE

La flexibilité du cursus permet de moduler un total de 16 jours d'activités cliniques régulières, l'équivalent de quatre semaines avec retour de bureau. Il est possible de prendre ces journées de façon individuelle. Ces journées ou semaines doivent avoir lieu lors des quatre dernières périodes en UMF ou lors des six dernières périodes pour les programmes intégrés en région.

Il est possible de prendre un maximum de deux semaines par période (50 %) et un maximum de deux semaines au total pour des stages dans une autre spécialité n'impliquant pas des médecins de famille. L'horaire de garde est toutefois maintenu durant la période de flexibilité.

PROCÉDURE

La demande (p. 28 du Cahier du programme) doit être transmise au plus tard en P6 du R2. Cette demande sert principalement à signifier son intérêt pour la flexibilité: les dates et les milieux de stages précis peuvent être déterminés ultérieurement. Les thèmes doivent avoir un lien direct avec le programme de médecine de famille et les orientations de pratique souhaitée du ou de la résident-e. Les médecins résident-e-s doivent ensuite entreprendre leurs propres démarches pour trouver leurs milieux de stages et coordonner l'horaire avec l'adjoint-e à l'enseignement de leurs milieux respectifs. Les demandes d'ajout de jours/semaines de flexibilité doivent être faites au moins deux mois avant la date prévue, afin de permettre la conception de l'horaire.

NON-ADMISSIBILITÉ

Les médecins résident-e-s avec des mesures d'accompagnement actives ou à venir ne sont pas admissibles à cette option afin qu'ils puissent se concentrer sur le développement de compétences non acquises. Dans l'éventualité où une mesure d'accompagnement est déterminée après l'approbation de la flexibilité, il y a suspension automatique de celle-ci. La décision de réintroduire la flexibilité à la fin des mesures d'accompagnement est étudiée au cas par cas par la direction locale de programme, sur recommandation du comité local de compétences.

ACTIVITÉS MODULABLES

Il est permis de convertir au maximum deux semaines de GMF-U et une ou des semaines d'hospitalisation ou d'urgence, et ce, en respectant le minimum de 75 % de présence dans ces activités. Dans les milieux où les stages d'urgence ne sont pas intégrés, il est permis de moduler une semaine du dernier stage d'urgence en avisant préalablement le ou la responsable du stage.

THÈMES PERMIS (LISTE NON EXHAUSTIVE)

- Obstétrique et périnatalité
- Médecine hospitalière (incluant les soins critiques)
- Soins aux personnes âgées (p. ex. CHSLD, SAD, cliniques de mémoire...)
- Soins palliatifs
- Soins aux populations sous-desservies et santé autochtone
- Gestion et enseignement
- P. ex. formation AMEE-ESME en ligne
- Formations en gestion
- Exposition en enseignement, formation en pédagogie
- Participation à des comités de gestion ou pédagogiques
- Locomoteur et médecine sportive
- Soins aux adultes

THÈMES NON RETENUS

- Médecine d'urgence
- Médecine esthétique
- Tout autre thème ne faisant pas partie des objectifs du programme de résidence en médecine de famille

Les milieux de stages doivent être inscrits comme « milieux satellites » par le biais du formulaire. Une demande d'ajout de milieu de formation doit être complétée si le milieu de stage n'est pas agréé. Le milieu receveur et le ou la médecin résident-e sont responsables de transmettre l'évaluation formative au milieu d'attache.



POURSUITE DE FORMATION

Pour les informations sur la poursuite de formation, consultez le [Guide pratique du résident 2024-2025](#), sous Poursuites de formation et formations complémentaires

PRINCIPE

Tout-e médecin résident-e peut faire une demande de poursuite de formation volontaire de la résidence d'un à trois mois. Ces mois doivent être consécutifs et suivre immédiatement la fin de la résidence. Les médecins résident-e-s ne sont habituellement pas tenu-e-s de participer aux bureaux de continuité, ni aux cours organisés par le GMF-U. Il est important de noter que les formations d'une durée de trois mois sont favorisées par le programme et le vice-décanat, pour permettre l'acquisition complète de compétences.

POURSUITE DE FORMATION - SUITE

PROCÉDURE

La date limite pour faire la demande est habituellement le 1^{er} mars de l'année du R2, mais les demandes ultérieures peuvent être étudiées au cas par cas si le résident ne termine pas sa résidence au 1^{er} juillet – les dates limites sont précisées par période de fin de formation dans l'encadré supérieur du formulaire. Pour soumettre une demande, il suffit de remplir le [formulaire](#) et de l'envoyer à residence@medfam.umontreal.ca. Il faut uniquement remplir la section « Information sur le candidat », signer et indiquer en annexe la durée désirée, le type de pratique visée ainsi que les objectifs de poursuite de formation et de stage s'y rattachant. Il peut être pertinent de préciser le type de PTM/AMP obtenu et comment l'exposition visée a été manquante durant la résidence. La demande est d'abord étudiée par la direction du programme, puis soumise pour approbation par le vice-décanat aux études médicales postdoctorales. Les réponses sont habituellement reçues vers la fin avril.

THÈMES PERMIS

Il n'y pas de restriction à cet égard, en autant que le ou la médecin résident-e soit en mesure de justifier la formation supplémentaire à la lumière de ses objectifs de pratique. Il ou elle doit ensuite entreprendre ses propres démarches pour trouver son milieu de stage. Tout-e médecin résident-e peut annuler sa demande de poursuite de formation advenant le cas où un stage correspondant à ses objectifs n'est pas obtenu. Aussi, une période de stage peut être effectuée en milieu non agréé si cette possibilité n'a pas déjà été épuisée pour un des stages à option à la résidence.

PROGRAMMES DE COMPÉTENCES AVANCÉES EN MÉDECINE DE FAMILLE

Lien vers le site des
[programmes de
compétences avancées
en médecine familiale
de l'Université de Montréal](#)

LES PROGRAMMES OFFERTS PAR LE BIAIS D'UN JUMELAGE CaRMS SONT :

- Médecine du sport et de l'exercice (un an)
- Médecine d'urgence (un an)
- Médecine des toxicomanies (un an)
- Soins palliatifs (un an)
- Soins aux personnes âgées (un an)

LES PROGRAMMES OFFERTS SANS JUMELAGE CaRMS SONT :

- Périnatalité (trois mois)
- Soins palliatifs (trois mois)
- Soins aux personnes âgées (trois mois)
- Clinicien érudit - profil académique (un an) avec possibilité de faire le programme en R2 plutôt qu'en R3
- Clinicien érudit - profil recherche (deux ans) avec inscription à une maîtrise de type recherche avec mémoire

UNIVERSITÉ LAVAL

DÉCOUVREZ-EN PLUS



FLEXIBILITÉ DU CURSUS

L'information sur la flexibilité du cursus se trouve sur le site MonPortail du Programme de résidence en médecine familiale dans l'onglet [Cheminement -> Politiques du programme](#). (Intranet)

La flexibilité du cursus permet de changer 50 % des activités cliniques ou des gardes du dernier six mois de résidence ou du dernier bloc GMF-U de R2 pour effectuer des activités cliniques au choix. Cela exclut les activités de médecine familiale obligatoires, soit les périodes de bureau et de SRDV. Au total, les gardes ainsi échangées représentent une semaine de flexibilité. [Pour accéder à la Politique FLEX](#).

POURSUITE DE FORMATION

L'information sur la poursuite de formation se trouve sur le site MonPortail du Programme de résidence en médecine familiale dans l'onglet [Stage -> Formation sur mesure](#). (Intranet)

La poursuite de formation comprend un à trois mois de stages complémentaires au choix du ou de la médecin résident·e. La formation sur mesure consiste ainsi à ajouter une à trois périodes de stage à la fin des 104 semaines du programme de résidence en médecine familiale. Ces stages peuvent être dans n'importe quel domaine de soins pertinents pour la pratique future du ou de la médecin résident·e (ex : soins palliatifs, hospitalisation, urgence, etc.).

POURSUITE DE FORMATION - SUITE

La demande doit être transmise au programme par courriel à programme-medfam@fmed.ulaval.ca, au plus tard le 1^{er} mars de votre R2 pour les formations de l'année pédagogique suivante. Pour plus d'information, consultez le portail de médecine de famille sous *stages/information*. La demande doit comporter **obligatoirement** :

- une lettre de motivation;
- un curriculum vitae à jour;
- une lettre du DTMF où le ou la médecin résident-e a obtenu un PTEM, si tel est le cas, qui confirme le besoin de stages supplémentaires en lien avec sa pratique future et les AMP convenues.

Ces formations doivent être approuvées par la conférence des vice-doyens aux études médicales postdoctorales des facultés de médecine québécoises. Les grilles des futur-e-s R1 et R2 seront élaborées par le programme, avant que les places restantes ne soient offertes aux médecins résident-e-s qui souhaitent faire une formation sur mesure.

La formation sur mesure est, la plupart du temps, prévue dès la fin du dernier stage du programme de résidence en médecine familiale. Il peut toutefois arriver que, pour des raisons de disponibilité des stages, la formation ait lieu un peu plus tard. Dans cette éventualité, les délais prévus pour l'entrée en pratique, en lien avec l'obtention de l'avis de conformité au PTEM du ou de la médecin résident-e, seront respectés. De plus, les formations sur mesure sont acceptées uniquement dans la première année suivant la fin du programme de résidence en médecine familiale.



POURSUITE DE FORMATION - SUITE

Les stages interuniversitaires en formation sur mesure seront approuvés uniquement si la faculté est dans l'incapacité d'offrir un stage similaire dans son réseau au même moment. Les médecins résident-e-s doivent faire leurs propres démarches pour trouver le stage dans un autre réseau que celui de l'Université Laval. Vous pouvez consulter la section « Stages » du site sur monPortail pour les détails.

PROGRAMMES DE COMPÉTENCES AVANCÉES EN MÉDECINE DE FAMILLE

Lien vers le site des
[programmes de
compétences avancées
en médecine familiale de
l'Université Laval](#)

LES PROGRAMMES OFFERTS PAR LE BIAIS D'UN JUMELAGE CaRMS SONT :

- Médecine du sport
- Médecine d'urgence
- Médecine palliative
- Soins aux personnes âgées

LES PROGRAMMES OFFERTS SANS JUMELAGE CaRMS SONT :

- Périnatalité (trois mois)
application en décembre de chaque année
- Clinicien érudit – profil un an
- Clinicien érudit – profil recherche sur deux ans
- Gestion de la douleur (trois mois)
- Transition à la pratique en médecine de famille (un an).

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

DÉCOUVREZ-EN PLUS



FLEXIBILITÉ DU CURSUS

Pour obtenir de l'information sur la flexibilité du cursus, nous vous dirigeons vers vos directions de GMF-U respectives, afin de connaître quelles sont les options qui vous sont offertes selon votre milieu de résidence. Depuis le 1^{er} juillet 2022, tous les GMF-U offrent une certaine forme de flexibilité du cursus en fonction des particularités locales des programmes.

POURSUITE DE FORMATION

PRÉSENTATION

La poursuite de formation permet au ou à la médecin résident-e de prolonger volontairement sa résidence afin d'approfondir un domaine de pratique répondant à son projet professionnel et aux besoins des communautés. À l'Université de Sherbrooke, cette prolongation peut prendre la forme d'une formation complémentaire ou d'un programme de compétences avancées (PCA), selon les objectifs poursuivis.

PRINCIPE

Une prolongation volontaire de la résidence peut être accordée pour une durée variable, généralement de trois à 12 périodes.

Les objectifs, les critères d'admissibilité, la durée et les modalités diffèrent selon le parcours choisi. Les sections suivantes présentent les caractéristiques de chacune des deux avenues et vous dirigent vers les ressources appropriées pour entreprendre vos démarches.

POURSUITE DE FORMATION - SUITE

FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Lien vers le site des
[Programmes de formation
complémentaire en
médecine familiale de
l'Université de Sherbrooke](#)

La formation complémentaire offre au ou à la médecin résident·e l'occasion de personnaliser son parcours de résidence en approfondissant un domaine de pratique en lien avec ses intérêts et son projet professionnel. Elle permet d'enrichir son expérience clinique tout en répondant aux besoins des communautés.

Réalisée en collaboration avec le milieu de formation et le milieu recruteur, elle vise à répondre à un besoin de pratique identifié. Selon la durée de la formation et les règles en vigueur, les critères d'admissibilité, les documents requis ainsi que le processus d'approbation peuvent varier.

DÉMARCHES

Pour connaître :

- les critères d'admissibilité;
- les documents requis;
- les formulaires à remplir;
- les échéanciers de dépôt;
- les modalités d'approbation;
- les personnes-ressources;

consultez le site ci-dessus.

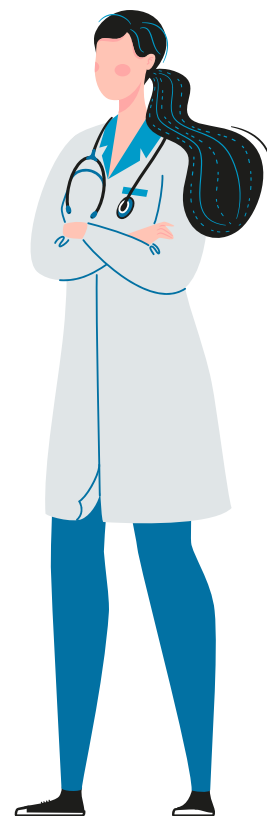
LES PROGRAMMES OFFERTS SANS JUMELAGE CaRMS SONT :

- Médecine d'urgence à visée (régionale) [Quatre à six 6 mois]
- Soins aigus en établissement en médecine de famille (hospitalisation) (trois mois)
- Évaluation musculo-squelettique, infiltrations échoguidées et échographie ciblée (trois mois)
- Leadership clinique en GMF (trois mois)
- Soins intensifs à visée communautaire (six mois)
- Médecine des populations vulnérables (trois mois)
- Pour ces programmes, vous adresser à MedFam-formations-complementaires@usherbrooke.ca

POURSUITE DE FORMATION - SUITE

PROGRAMMES DE COMPÉTENCES AVANCÉES EN MÉDECINE DE FAMILLE

Lien vers le site des
[Programmes de
compétences avancées
en médecine familiale de
l'Université de Sherbrooke](#)



Les programmes de compétences avancées (PCA) offrent une formation approfondie dans des champs de pratique reconnus par le Collège des médecins de famille du Canada. Ils s'adressent au ou à la médecin résident-e qui souhaite développer une expertise dans un domaine particulier de la médecine de famille.

DÉMARCHES

Pour connaître :

- les programmes offerts;
- les critères d'admission;
- les modalités de candidature;
- les échéanciers;
- les personnes-ressources;

consultez le site ci-dessus.

LES PROGRAMMES OFFERTS PAR LE BIAIS D'UN JUMELAGE CaRMS SONT (UN AN) :

- Médecine d'urgence
- Soins palliatifs
- Soins aux personnes âgées
- Médecine du sport et de l'exercice

LES PROGRAMMES OFFERTS SANS JUMELAGE CaRMS SONT :

- Périnatalité (trois mois)
- Clinicien érudit - recherche (un à deux ans)
et éducateur (un an)
- Pour ces programmes, vous adresser à
medfam-pca@usherbrooke.ca

UNIVERSITÉ McGILL

DÉCOUVREZ-EN PLUS



FLEXIBILITÉ DU CURSUS

Le cursus à l'Université McGill inclut cinq stages à option, deux stages dirigés et trois à choix libre. Certains GMF-U offrent par ailleurs une expérience longitudinale (Val d'Or). D'autres GMF offrent de la flexibilité dans les gardes en R2. Le volet rural offre l'option de trois à six mois en région en R2 (Shawville, Val d'Or, Maniwaki ou Wakefield), comme résumé dans le [document sur le curriculum de la résidence](#) (incluant 12 mois de stages hors service répartis aléatoirement au cours des deux années de résidence).

Par ailleurs, il ne faut pas confondre la flexibilité du cursus, telle que décrite dans le présent guide, avec le terme « FLEX » utilisé à l'Université McGill qui signifie *Focused Learning Experience*. FLEX est un plan de remédiation qui permet aux médecins résident-e-s de bénéficier d'expériences cliniques plus individualisées et encadrées pour atteindre les objectifs de compétence du programme d'étude.

POURSUITE DE FORMATION

Le ou la médecin résident-e est responsable d'organiser ses stages et d'en faire la demande au site/responsable.

Toute demande sera évaluée selon la disponibilité du milieu et peut donc être refusée selon la capacité d'accueil du site. Les médecins résident-e-s faisant leur formation obligatoire sont prioritaires.

Au cours de la poursuite de formation, le ou la médecin résident-e n'est pas contraint-e d'assister aux demi-journées de clinique ou d'enseignement, mais est bien évidemment bienvenu-e. S'il ou elle le souhaite, il doit en faire la demande au directeur ou à la directrice de programme de son GMF-U.

POURSUITE DE FORMATION - SUITE

Les demandes de poursuite de la formation doivent soutenir le domaine de pratique qu'un résident exercera à l'issue de sa résidence.

Les résident-e-s dont la poursuite de formation a été approuvée doivent commencer leur formation après la fin de leur résidence (à la suite de leur R2). **Des intervalles ou des pauses entre la fin de la résidence (R2) et la période de poursuite sont autorisés.** Les périodes de poursuite de formation doivent être accomplies au cours de mois consécutifs une fois que la période de poursuite de formation a commencé.

Pour une formation complémentaire d'une durée de six périodes ou plus, la demande doit être acceptée par le MSSS.

DATE LIMITE	DÉBUT DE LA PÉRIODE D'EXTENSION :
1 ^{er} juin	1 ^{er} septembre suivant ou après
1 ^{er} octobre	1 ^{er} décembre suivant ou après
1 ^{er} décembre	1 ^{er} mars suivant ou après



PROGRAMMES DE COMPÉTENCES AVANCÉES EN MÉDECINE DE FAMILLE

Lien vers le site des
[programmes de
compétences avancées
en médecine familiale
de l'Université McGill](#)

Pour ces programmes,
consultez le [calendrier](#) et
le [processus d'application](#)



LES PROGRAMMES OFFERTS PAR LE BIAIS D'UN JUMELAGE CaRMS SONT :

- Médecine d'urgence
- Soins palliatifs
- Soins aux personnes âgées
- Médecine du sport et de l'exercice

LES PROGRAMMES OFFERTS SANS JUMELAGE CaRMS SONT :

- Soins de santé maternelle et infantile (six mois)
 - Programme du clinicien érudit (un an ou deux ans)
 - Médecine hospitalière (12 mois)
- CSP**
- CSP-A Clinicien érudit - profil un an
 - CSP-R Clinicien érudit - profil recherche sur deux ans

Pour ces programmes, l'application se fait avec
un [formulaire en ligne](#), généralement dès le mois d'août.



Fédération des médecins résident-e-s du Québec

1000, rue Sherbrooke Ouest, bureau 800
Montréal, Québec, Canada H3A 3G4
info@fmrq.qc.ca

Téléchargez l'appli FMRQ mobile dans l'App Store ou Google Play